

Robert DEMOULIN

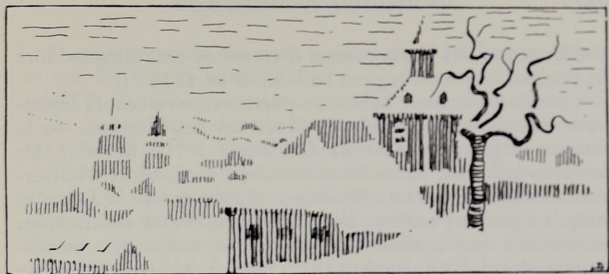
Un Liégeois entreprenant aux Pays-Bas en 1819



ÉDITIONS DE LA REVUE *LA VIE WALLONNE*

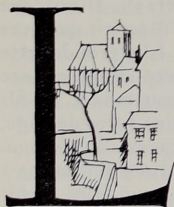
LIÈGE

1954



Un Liégeois entreprenant aux Pays-Bas en 1819

(d'après une correspondance inédite)



ES correspondances privées ont été trop rarement conservées ou sont ouvertes avec trop de parcimonie aux fureteurs d'archives pour que nous renoncions à publier quelques extraits de lettres, hélas ! peu nombreuses, écrites en 1819 par un Liégeois actif et intelligent, Eugène-Laurent Renard, à son père Jean-Mathieu Renard, haut fonctionnaire à Liège sous le régime français.

Jean-Mathieu Renard avait pris part à la Révolution liégeoise et s'était réfugié à Paris en 1793. Secrétaire de la Municipalité de Liège en 1794, il se distingua par ses capacités et fut conseiller de préfecture de l'an VIII à 1814. L'arrivée des Alliés ne lui fit pas perdre ses hautes fonctions, mais « signalé comme partisan outré du système révolutionnaire, tout dévoué à l'ancien gouvernement français, portant le parti libéral jusqu'à l'enthousiasme » ⁽¹⁾, il n'avait pas été appelé à

(1) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, ms. 2874, E. L. Renard à son père, Bruxelles, le 16 avril 1819 et LA HAYE, ALGEMEEN RIJKSARCHIEF, *Secrétairerie d'Etat*, Arrêté royal du 21 décembre 1818, n° 19, Avis du Gouverneur de Liedekerke-Beaufort. Nous remercions M. Jacques Stiennon, bibliothécaire à l'Université, de nous avoir signalé l'intérêt de cette correspondance.

la députation des Etats comme d'autres de ses collègues, lors de l'organisation du régime hollandais en 1816 (1).

Cet administrateur habile, ce partisan convaincu du libéralisme anticlérical souffrait de l'inaction désobligeante où le laissait le gouvernement de Guillaume I^{er}. Il harcelait les hommes influents, hauts fonctionnaires, professeurs d'université, membres des Etats Généraux, dignitaires de la Loge, et jusqu'au prince Frédéric, pour obtenir quelques satisfactions pécuniaires qui combleraient en même temps son amour-propre ulcéré. En novembre 1815, il avait été nommé membre du conseil de milice de la province, mais la suppression de ce poste, en 1817, le priva de son emploi (2). Nommé receveur du Mont de Piété le 18 février 1817, il refusa cette désignation comme inférieure à son ancienneté et à son mérite. Il convoitait la place de commissaire de district de Liège, réclamait des arriérés de traitement et une pension si on ne voulait plus de ses services. Son fils aîné, Eugène-Laurent, avait alors trente-cinq ans. Ancien élève de l'École Centrale du département de l'Ourthe, il avait été attaché à la filature de laine de P. de Thier, à Hodimont, puis avait été employé par d'autres maisons importantes de la place de Verviers (3). Il voyagea souvent en Hollande et c'est de ce pays qu'il écrivit quelques lettres qu'il vaut la peine de tirer de l'oubli. L'intérêt de cette correspondance familiale — dont le caractère intime est une garantie de sincérité — est indéniable. A cœur ouvert, un fils soumis, mais subtil et ambitieux, dans la pleine force de l'âge, fait le récit de ses efforts obstinés et infructueux afin d'ébranler l'inertie voulue des bureaux ministériels. Il en vint même à songer à des moyens d'un ordre particulier pour faire fléchir certaines résistances :

J'ai tout essayé, tout entrepris inutilement jusqu'à ce jour. Il ne me reste enfin que deux partis à prendre pour brusquer un résultat définitif, le premier c'est de répandre l'or à pleines mains ; l'autre, c'est d'aller dénoncer le roi au Roi lui-même. Ne pouvant mettre le premier à exécution, je ne vous cacherai point que j'ai cependant essayé de réussir par des promesses (4).

(1) LA HAYE, A. R. A., *Secrétairerie d'Etat*, Arrêté royal du 21 déc. 1818. Voir aussi *Biographie nationale de Belgique*, t. XIX, col. 66-67, notice incomplète de J. STECHER.

(2) A. R. A., *Secrétairerie d'Etat*, *ibid.* et ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Archives du régime hollandais, section de Milice*, liasse n° 1, généralités.

(3) *Biographie Nationale de Belgique*, t. XIX, col. 51 à 59.

(4) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, ms. 2874, E. L. Renard à son père, Amsterdam, le 29 septembre 1819.

Il est regrettable que nous n'ayons point les lettres du père et que les sept missives filiales ne s'échelonnent que sur six mois (1). Banalités, peut-être, que toutes ces démarches, mais E.-L. Renard nous dévoile les variations d'attitude des députés sollicités, MM. Nagelmackers et d'Omalius, les promesses verbales de hauts fonctionnaires réticents, les influences mises en jeu. Ce qui donne tout son sens à cette correspondance, c'est le rôle que cet impétrant malheureux a joué dans la suite. Ayant repris l'imprimerie de P.-J. Collardin en 1827, il fut de 1830 à 1835 éditeur-imprimeur et l'un des principaux rédacteurs de l'*Industrie*, organe de l'Orangisme irréductible à Liège. Or, celui qui sera l'ardent orangiste de l'*Industrie*, l'ami de Cockerill, le confident du « conspirateur », l'avocat H. Grégoire (2), n'éprouve en 1819, à l'égard du Roi Guillaume I^{er}, que de médiocres sentiments d'affection. Sans doute, faut-il attribuer son acrimonie à l'échec de ses démarches insistantes, aussi juge-t-il le Souverain avec sévérité et dépeint-il sans aucun ménagement l'hostilité de l'opinion publique hollandaise à l'égard de Guillaume I^{er}.

L'hostilité du haut commerce d'Amsterdam aux initiatives de Guillaume I^{er} est bien connue. La loi du 21 mai 1819, frappant le café et le sucre d'impôts de consommation, a précisément fait jeter les hauts cris aux marchands d'Amsterdam qui, après l'euphorie de la libération, ont souffert rapidement de la transformation des conditions du commerce mondial. Le trafic traditionnel était anéanti. Le rôle d'étape pour le commerce européen qu'Amsterdam avait joué pendant longtemps grâce à ses capitaux et à son organisation financière, était devenu sans objet : le commerce direct devait triompher (3). Les témoignages foisonnent de la stagnation com-

(1) BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, ms. 2874, « Sept lettres reçues de mon fils aîné durant son voyage en Belgique et en Hollande, à compter du 9 avril 1819, jusqu'au 9 octobre de la même année », note de J. M. Renard.

(2) R. G. P., t. 50, H. T. COLENBRANDER, *Gedenkstukken der Algemeene Geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*, X⁵ p. 37, Grégoire à Van Doorn, Aix-la-Chapelle, 16 février 1832 ; pp. 146-7, 4 octobre 1832 ; p. 235, 2 avril 1833.

(3) Sur cette révolution commerciale, voir T. P. VAN DER KOOY, *Hollands Stapelmarkt en haar verval*, pp. 64-69, Amsterdam, 1931 ; W. M. F. MANSVELT, *Geschiedenis van de Nederlandsche Handel Maatschappij*, 1^{ste} deel, Ch. I et II, Haarlem, 1924 ; J. C. WESTERMANN, *Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Amsterdam, Gedenboek*, 1^{ste} deel, Ch. III et V, principalement p. 152 et suiv., Amsterdam, 1936 ; H. BRUGMANS, *Geschiedenis van Amsterdam van 1795 tot den tegenwoordigen tijd* pp. 110 et suiv., Amsterdam, 1925 ; du même : *Geschiedenis van Amsterdam, van den oorsprong af tot heden*, t. VII, pp. 35-37, Amsterdam 1933 ; H. T. COLENBRANDER, *Willem I*,

merciale. Le secrétaire de la légation russe Freygang écrivait au général Czernicheff, adjudant du czar, le 3 mars 1818 :

Le commerce de la Hollande ne fait guère de progrès... Amsterdam, entièrement déchu de son lustre, se voit réduite aujourd'hui à travailler principalement dans les fonds de l'Europe entière, et c'est à cette spéculation, souvent lucrative, mais secondaire, et à celle des grains, que la presque totalité des capitaux de cette ville, jusqu'ici essentiellement commerçante, a été employée l'année passée ⁽¹⁾.

Les marchands hollandais ne se rendaient pas compte du bouleversement de l'économie mondiale et accusaient le Roi de leurs malheurs. Lorsque celui-ci frappa le sucre et le café, la mesure fut comble. Le mécontentement de 1819 rappelle les années 1785-86-87 à ceux qui les avaient connues ⁽²⁾. Le procureur général Philipse était inquiet de l'agitation populaire et le 19 mai, il conseillait à Van Maanen l'envoi de compagnies de cavalerie à Amsterdam ⁽³⁾. « Heureusement, l'avis contraire a prévalu ; sans cela, une révolte aurait été inévitable », mandait le chargé d'affaires de Prusse Salviati, à Frédéric-Guillaume III ⁽⁴⁾. Le mécontentement inquiétait les diplomates étrangers qui notaient surtout la faveur de Van Hogendorp, dont l'opposition déclarée à la politique royale avait fait le chef d'un parti puissant : les vieilles tendances républicaines n'étaient pas mortes ⁽⁵⁾.

Eugène-Laurent Renard est à Amsterdam au moment où le nouveau système d'impôts indirects est promulgué et il écrit à son père, le 14 mai 1819, une lettre dure pour la dynastie et sans bienveillance pour les Hollandais.

Renard garde, dans son cœur, un faible pour le régime français : n'est-il pas d'ascendance française ? Cela expliquera d'ailleurs certaines hésitations du rédacteur de l'*Industrie* après 1830 ; résolument hostile à l'Etat belge, farouche

Koning der Nederlanden, tweede deel, 1815-1830, pp. 127-136, Amsterdam, 1935 ; J. ROGGE, *Het Handelshuis Van Eeghen. Proeve eener geschiedenis van een Amsterdamsch Handelshuis*, pp. 170 et suiv., Amsterdam, 1949.

⁽¹⁾ R. G. P., t. 25, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII¹, p. 651.

⁽²⁾ R. G. P., t. 30, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII³, p. 345, Van der Duyn à Van der Capellen, La Haye, 15 mai 1819.

⁽³⁾ R. G. P., t. 27, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII², p. 460, La Haye, 2 juin 1819.

⁽⁴⁾ R. G. P., t. 25, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII¹, p. 393, Salviati à Frédéric Guillaume III, Bruxelles, 20 juillet 1819.

⁽⁵⁾ R. G. P., t. 25, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII¹, p. 391, Hatzfeld, ministre de Prusse à Frédéric Guillaume III, Bruxelles, 25 juin 1819, et *ibid.*, p. 393, Salviati, chargé d'affaires, au même, Bruxelles, 20 juillet 1819.

adversaire des Unionistes, cet orangiste inclinera à diverses reprises vers la France ⁽¹⁾. Rallié dans la suite au régime belge, il sera un partisan déclaré de l'union douanière avec la France et publiera un intéressant *Essai* sur cette matière en 1842. Il n'y cache pas ses sentiments profonds :

La Belgique a été française pendant vingt ans, elle doit à la France son émancipation, sa nationalité et l'affermissement de sa dynastie ; elle couvre sa frontière vers la Prusse et la Hollande ; elle parle son langage, elle professe sa religion ; les codes, les institutions, les lois des deux pays sont, à très peu de chose près, les mêmes... ⁽²⁾.

Cela explique sans doute l'attention accordée par notre observateur aux tendances francophiles des habitants d'Amsterdam.

Le commerce est ici dans un état déplorable. Le nouveau système des Impositions indirectes lui porte le dernier coup. Déjà plus de trente bâtiments chargés de denrées coloniales et destinés à la consignation de différentes maisons de cette ville ont rebroussé chemin et se sont dirigés vers Hambourg dès qu'ils ont eu connaissance de la nouvelle imposition sur les cafés et les sucres. Il semble que le Gouvernement prenne à tâche de favoriser le commerce étranger à nos dépens. Les entraves qu'il multiplie d'une manière effrayante tournent au profit de nos voisins. Il semble que l'on ait arboré sur nos ports le pavillon noir ; le navire étranger qui s'en était d'abord approché avec confiance, lorsqu'il apprend les nouvelles prétentions du fisc, s'en éloigne aussi précipitamment que s'il redoutait d'y prendre la peste. Les Hollandais se plaignent, se fâchent et toute fois obéissent. Ils disaient autrefois que la sédition devenait un droit, lorsque le despotisme en faisait un devoir : c'était alors l'expression d'un peuple libre. Ils disent aujourd'hui qu'il vaut mieux végéter dans l'état d'abatement où la nation se

(1) Le puissant industriel Orban juge le 30 mars 1833 que la foi de Renard est un peu ébranlée. Cet « homme habile », cet « homme d'esprit », ayant beaucoup de relations sociales et qui par *l'Industrie* avait fait beaucoup de bien à la cause des Orangistes est parmi les partisans de la réunion à la France, R. G. P., 50, COLENBRANDER, *Ged.*, X^e, p. 235, H. Grégoire à Van Doorn, Aix-la-Chapelle, 2 avril 1833.

Cf. également les appréciations de Léon L. GUILLAUME, *Aux origines du sentiment wallon : sentiment liégeois et sentiment français en 1830 et 1831*, in *La Vie wallonne*, t. XXIII, nouv. série, n° 245, 1^{er} tr. 1949, p. 22-3.

(2) (E. L. RENARD), *Essai sur l'Union Douanière de la France et de la Belgique*, Liège, 1842, p. 10. Une lettre d'envoi de Renard à Ulysse Capitaine du 22 décembre 1842 tranche le problème de l'attribution et de la date de l'ouvrage. BIBL. DE LA VILLE DE LIÈGE. Coll. U. Capitaine, 3212.

rappe lait m'avoir vu à Spa, il y a deux ans. Il voulut bien me promettre qu'il allait s'assurer du fait auprès du grand chambellan. En effet, il eut l'attention d'aller lui-même le consulter et il revint vers moi aussitôt, m'avertir que Sa Majesté avait donné l'ordre, en raison de la multitude des présentations, d'introduire d'abord tous les membres des administrations, ensuite tous les officiers de la garde Bourgeoise en uniforme, avant d'admettre les autres personnes. Il me donna cependant l'espoir de me faire passer au nombre des premiers présentés à la suite. Je dévorais mon impatience et faisait contre fortune bon cœur (*sic*). La plupart des négocians à la faveur de leur habit d'officier dans la Garde Bourgeoise, ou bien à celle de tel ou tel emploi qu'ils disaient exercer, passaient successivement ; le tems s'écoulait et mes espérances fuyaient avec lui. Il était cinq heures et demi et nous étions une soixantaine encore à attendre l'introduction quand M. de Bootzlaer vint annoncer que S. M. trop indisposée pour continuer l'audience venait de se retirer dans ses appartemens et qu'elle invitait les personnes qui désiraient lui faire parvenir quelques adresses de les remettre en mains de son grand chambellan. Cette nouvelle fut accueillie avec murmure : nombre de particuliers refusèrent de donner leurs placets. Pour moi, je ne vis aucune raison qui dût m'empêcher de confier le mien et je le donnai ; toute fois après avoir acquit la certitude contrariante que le Roi ne rendrait pas une nouvelle audience.

Le mécontentement extrême du monarque était, selon toute vraisemblance, le seul motif qui l'avait porté à se retirer avant d'avoir reçu tout le monde. J'ai su depuis qu'il avait été obligé d'entendre des vérités si dures, des plaintes si amères, qu'avant de se retirer tout-à-fait, il en avait plusieurs fois marqué l'intention ⁽¹⁾.

Le mécontentement d'Amsterdam, dont témoignent maints observateurs durant l'été 1819, s'est extériorisé lors de la visite du Roi dans cette ville du 6 au 10 juillet. « Le Roi a été lui-même on ne peut pas plus mal reçu à Amsterdam », écrivait le ministre de Prusse à son maître, le 26 août 1819 ⁽²⁾. Cette opposition s'est notamment manifestée lors des représentations théâtrales : en régime de liberté étroitement surveillée, c'est un des lieux les plus favorables à l'extériorisation de la critique politique. A Amsterdam, le 15 mai, lors de la représentation d'*Achilles*, tragédie en cinq actes de B. Huydecoper, au Théâtre Hollandais, un passage exprimant en subs-

⁽¹⁾ BIBL. DE L'UNIV. DE LIÈGE, ms. 2874, E. L. Renard à son père, Amsterdam, 27 juillet 1819.

⁽²⁾ R. G. P. 25, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII, p. 394, Hatzfeld à Frédéric-Guillaume, Bruxelles, 26 août 1819.

tance que le peuple souffre sous un roi sot, provoqua de longs applaudissements ⁽¹⁾. En juin, le bruit court à Bruxelles « qu'on a vu ces jours derniers à Amsterdam un spectacle d'un nouveau genre qui consistait, à ce qu'on dit, dans une représentation grotesque d'une espèce de caricature animée, dont les allusions étaient particulièrement dirigées contre les nouveaux impôts sur le sucre et le café » ⁽²⁾.

Eugène-Laurent Renard a lui-même assisté à la représentation donnée au Théâtre Français d'Amsterdam le 8 juillet 1819 où l'accueil fait au Roi fut d'une incorrection irrévérencieuse. A une époque où la presse n'est pas libre et où on ne trouve dans les journaux que des communiqués inspirés, l'historien doit accorder de l'attention aux comptes rendus assez aigres et sans doute tendancieux mais cependant révélateurs que Renard nous fait de cette soirée à laquelle il a assisté ⁽³⁾.

L'expression de tant de regrets, de tant de peines [par ceux qui se pressaient au palais d'Amsterdam] a irrité (le Roi) mais ne l'a point ému. Les Hollandais ne s'y sont point trompés, aussi leur colère a-t-elle publiquement éclaté. Le Roi s'étant présenté au spectacle, quelques agens de la police sans doute ont voulu applaudir à son entrée, des *chut* et des coups de sifflet leur ont imposé silence. C'est inutilement que le Souverain s'est approché du devant de sa Loge pour saluer le public. Toutes les têtes sont restées couvertes. Tous les regards ont insulté à sa politesse et il s'est assis au milieu des signes et des cris de la plus indécente improbation. Ce n'est pas tout, le sujet de la pièce était un seigneur puissant dupé et berné par un *vilain*. Le public a saisi avec une sorte de fureur toutes les allusions : à ces mots, qui suivent une violente satire (*sic*) de la stupidité du seigneur, *et monseigneur est obligé de dévorer tout cela*, j'ai cru que les voules de la salle s'écroulèrent sous les applaudissemens. Enfin, après avoir insulté, bravé le Prince

(1) R. G. P. 27, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII², p. 459, Procureur général Philippe à Van Maanen, La Haye, 17 mai 1819.

(2) *Journal de Liège*, 18 juin 1819, sous la rubrique de Bruxelles, 16 juin 1819

(3) Les journaux de l'époque que nous avons dépouillés ne soufflent évidemment mot de cet incident. Les officiels, comme le *Nederlandsche Staats Courant* et le *Journal Général des Pays-Bas* de Bruxelles sont extrêmement sobres sur cette visite à Amsterdam qui comporta le lancement d'une corvette et d'un brick le 8, et le 9 une inspection de chantiers et de magasins. Le compte-rendu de la séance au Théâtre Français est d'une brièveté étonnante dans l'*Amsterdamsche Courant*. La première représentation du *Pâté d'Anguille ou le Quiproquo*, vaudeville nouveau en un acte imité des contes de La Fontaine, par Henry-Simon et Dartois, a été l'occasion des manifestations du public. Nous remercions ici notre collègue, M. I. J. Brugmans qui a bien voulu consulter pour nous l'*Amsterdamsche Courant*.

de toute manière, lorsqu'il s'est levé pour se retirer, l'orchestre voulant, selon l'usage, le saluer de l'air national, le bruit des sifflets, les cris de silence, l'ont interrompu et le Roi, humilié et confus est sorti outré contre cette réception scandaleuse. Vous devinez qu'il s'est empressé de quitter une ville rebelle où les habitants semblaient prendre individuellement à tâche de l'accabler de mépris. Il craignait peut-être qu'il ne lui arrivât ce qui échut à Mons. Appelius ⁽¹⁾ à Rotterdam, où tout récemment il n'a échappé que par une fuite précipitée à la populace qui s'était attroupée devant l'hôtel où il était descendu, pour le conduire à la potence ⁽²⁾.

La correspondance de Renard ne manque pas de sel pour le lecteur friand d'anecdotes évocatrices. Ce quémendeur qui fait le siège du pouvoir et qui exprime nettement son hostilité méprisante pour un Roi qu'il adulera plus tard, nous a livré le fond de sa pensée en des réflexions désabusées et assez dures où perce la raillerie. Mais dans ces sept lettres, il y a aussi à glaner pour l'historien de l'économie. Renard est un homme d'affaires, plein d'idées et de projets, ayant des vues claires et modernes sur le commerce et sur les relations étroites qu'il convient d'établir entre l'industrie liégeoise, d'une part, la Hollande et les marchés d'outre-mer d'autre part.

Pendant six mois, il court la Hollande pour ses commettants du pays de Liège. Ses marches et contremarches seraient assez banales et ne retiendraient guère l'historien, si cet homme n'avait réfléchi sur sa propre activité, et n'avait confié ses réflexions au papier.

Le marché hollandais avait toujours été prospecté par les Liégeois et la reprise du grand commerce après la fin du blocus rendait d'autant plus nécessaire l'intensification des rapports traditionnels par la voie mosane. Eugène-Laurent Renard était un intermédiaire habile. Il plaçait en Hollande les produits industriels liégeois. Pour la grosse firme Kaison de Verviers, il vendait des draps, du zinc pour Mosselman, il cherchait aussi à écouler du cuivre. Intelligent et clairvoyant, il regardait loin. Son frère était d'ailleurs parti s'installer à Saint-Louis, dans l'Etat de Missouri, et combien l'on regrette

(1) Le directeur général des douanes et accises Appelius était la principale victime de la colère hollandaise : « L'on a cassé dernièrement à La Haye les vitres de M. Appelius, auteur de ces nouveaux impôts », Hatzfeld à Frédéric-Guillaume III, Bruxelles, 25 juin 1819, R. G. P. 25, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII¹, p. 391, et le 14 août, la population de Rotterdam lui fit encore « une conduite de Grenoble », sur cet incident voir R. G. P. 27, H. T. COLENBRANDER, *Ged.*, VIII², pp. 466 et 467.

(2) BIBL. DE L'UNIV. DE LIÈGE, ms. 2874, E. L. Renard à son père, Amsterdam, 27 juillet 1819.

de ne point disposer de la correspondance suivie, que les membres de cette intéressante famille échangèrent il y a un peu plus d'un siècle.

Eugène-Laurent Renard est ambitieux et il est prêt à franchir l'Océan pour réussir. Il veut devenir riche.

Je suis trop avancé dans ma carrière pour jouer encore le rôle de cul-de-plomb. Mon apprentissage en matière de commerce est bien fini et si je ne puis former en Europe d'établissement qui me donne l'espoir d'atteindre la fortune en quelques années, je veux chercher dans mes seules liaisons avec Hyacinthe [son frère établi à Saint-Louis], le moyen d'y suppléer ⁽¹⁾.

Cet homme plein de ressources, d'une activité inlassable, est séduit par un projet dont lui fait part confidentiellement, en juin 1819, M. Massart, de la Maison Massart et Cochaux, importante entreprise de batellerie et de commission de Liège, quai Saint-Léonard, n° 26, et dont il s'empresse d'avertir son père, tout en faisant de remarquables réflexions sur ces plans.

Il s'agit de monter une société s'occupant de commissions et d'expéditions, mieux adaptée aux nouvelles conditions du commerce international libéré des entraves du blocus et profondément transformé par vingt années de guerres. Il faut donc sortir des routes habituelles :

Nous voudrions nous placer entre le fabricant et le consommateur, prendre d'une main tous les produits de notre industrie à la source, les porter à l'autre vers les débouchés les plus avantageux et retirer de leur échange les denrées étrangères nécessaires à nos manufactures et aux approvisionnements de notre commerce. Ce principe a pour but d'éviter les entremises intéressées qui, en prenant la marchandise des magasins du fabricant, se la font passer de mains en mains en retenant chaque fois un bénéfice plus ou moins élevé, et ne la font arriver sur les marchés étrangers qu'à grands frais, après avoir renchéri le prix de telle manière qu'elle ne peut plus alors soutenir la concurrence de celle que l'on y a transporté par des moyens plus simples et plus directs ⁽²⁾.

(1) BIBL. DE L'UNIV. DE LIÈGE, ms. 2874, E. L. Renard à son père, Amsterdam, 27 juillet 1819.

(2) BIBL. DE L'UNIV. DE LIÈGE, ms. 2874, E. L. Renard à son père, Amsterdam, 12 septembre 1819. Sur les commissionnaires, voir Michel DAVID, *Les formes d'exploitation*, ch. III, Les intermédiaires du commerce. I. Les commissionnaires, dans Jacques LATOUR-GAVET, *Histoire du Commerce*, t. I, pp. 289-295 ; Paris, 1950, et sur le commerce de commission en Hollande, les ouvrages cités plus haut, surtout VAN DER KOOY, *op. cit.*, ch. V, Les changements dans l'organisation du commerce, pp. 79 et suiv.

Pour cela, imitons les armateurs anglais et abandonnons les pratiques routinières des Hollandais. Ceux-ci sont passifs. Ils se contentent de

solliciter des colonies la consignation des productions indiennes, d'en soigner la vente au fur et à mesure que les occasions s'en présentent, soit sur la place aux acheteurs qui revendent de seconde main, soit partout ailleurs quand on veut bien s'adresser à eux pour s'approvisionner.

Renard et ses associés éventuels veulent agir différemment. Ils voudraient

puiser dans la poche du marchand ou du consommateur de denrées coloniales l'argent nécessaire pour payer au fabricant les objets dont nous lui aurions procuré la vente ; une simple commission sur tout cela ferait notre revenu.

Ils ne travailleront pour leur compte qu'exceptionnellement,

quand l'affaire nous montrerait en expectative des résultats brillants et bien certains.

Grâce à des informations très étendues, ces hommes sont au courant des besoins des pays d'outre-mer :

Une correspondance extrêmement active et suivie nous met chaque jour au fait du mouvement du commerce sur les principales places du monde. Nous sommes déjà instruit de la nature et de l'espèce de relations qu'ont entre eux les points les plus importants de l'Europe et des Indes. Les rapports que déjà nous avons établis avec Rio Janeiro, Surinam, St-Thomas, Port au prince, La Havanne, New-Orleans, Baltimore, Philadelphie, Boston, Constantinople, Smyrne, Naples, Trieste, Gênes, Marseille, Lisbonne, etc., etc., et avec d'autres marchés moins importants, nous ont appris tous les objets qu'il convenait de porter sur tous ces points, ainsi que les articles qu'il était avantageux d'en tirer ⁽¹⁾.

Mais il ne s'agit pas seulement de connaissances vagues des besoins de ces pays lointains. Les novateurs veulent guider les fabricants des bords de la Meuse ou de la Vesdre et faire connaître les exigences précises des clients d'outre-mer.

Continuant d'être informé du mouvement des affaires sur toutes ces places, ainsi que des besoins qu'elles éprouveront : ayant en notre possession non seulement la liste des marchandises que l'on

(1) BIBL. DE L'UNIV. DE LIÈGE, ms. 2874, *ibid.*

devra y envoyer mais encore tous les échantillons ou modèles d'après lesquels ces marchandises devront être fabriquées pour satisfaire aux besoins et aux usages des pays auxquels elles seront destinées, nous aurons les moyens d'indiquer à nos manufacturiers le genre de produits qu'ils pourront entreprendre et les occasions d'en opérer le placement avec bénéfice et promptitude ⁽¹⁾.

Ils espèrent de beaux bénéfices de l'exportation de clous, d'armes, de draps, de cuir, de faïence et de porcelaine commune, de laiton et de zinc.

D'autre part, et c'est l'autre phase de l'activité de la société en puissance, celle-ci connaîtra

les denrées qui offriront en retour des résultats avantageux. La maison établie à Liège en secondera la réalisation et après avoir assuré à notre industrie les débouchés de ses produits, nous offrirons au commerce intérieur les productions d'outre-mer qui en auront effectué les retours ; de sorte que la vente de celles-ci fournira les fonds pour acquitter l'achat des autres.

Fait remarquable, le centre de cette entreprise serait fixé à Liège et non à Amsterdam. La première place est donnée au siège industriel.

L'établissement qui serait formé à Amsterdam ne serait qu'auxiliaire à celui de Liège. Ce dernier formerait le point central des opérations, de là viendraient toutes les marchandises destinées à l'exportation, là seraient envoyées toutes celles venant d'outre-mer dont la vente n'aurait point été faite sur le champ à Amsterdam ou qui seraient nécessaires pour les approvisionnements du commerce intérieur. Les deux maisons toutes fois ne devraient faire qu'une seule association ⁽²⁾.

C'est dans le même esprit que s'apprêtent à travailler trois maisons qui se sont réunies et qui visent à l'exploitation des provinces rhénanes. Entre les deux groupements, des liens sont prévus.

Une circonstance ajouterait grandement aux avantages de l'entreprise. C'est la réunion de trois maisons colossales qui ont à peu près le même projet que nous pour l'exploitation des provinces du Rhin, de Juliers et des environs de Ruremonde où elles veulent établir le siège de leurs affaires. Elles ont proposé à MM. Massart et Cochaux un arrangement pratique. Les uns et les autres s'entendraient de concert pour les transports et en vertu duquel aucun

(1) BIBL. DE L'UNIV. DE LIÈGE, ms. 2874, *ibid.*

(2) *Ibid.*

achat de denrée ne pourrait être fait à Amsterdam que par l'entremise de Massart.

On peut se demander si ce dernier projet n'a pas quelque rapport avec la constitution de la *Rheinisch-West Indische Kompagnie* créée à Elberfeld en 1821 pour l'exploitation en Amérique du Nord et du Sud et notamment aux Indes Occidentales des produits fabriqués et des denrées prussiennes. L'on sait que cette réalisation approuvée par un arrêté royal de Frédéric-Guillaume III du 7 novembre 1821 a inspiré la création de la célèbre *Nederlandsche Handel Maatschappij* en 1824 (1).

Des projets d'ailleurs pour le développement d'un commerce actif avec l'Amérique du Sud et les Indes Orientales étaient dans l'air à l'époque. Falck, un des meilleurs hommes d'Etat du Régime, avait notamment envoyé l'Anversois Wappers Melis à Rio-de-Janeiro en 1820, et les vues de ce négociant sont à rapprocher par certains côtés des réflexions de Renard : Il faut faire connaître aux manufacturiers « néerlandais » les besoins réels des pays d'outre-mer (2).

Mais tout cela demandait de gros capitaux. Il y avait bien ceux de la maison Massart et Cochaux, mais ils ne suffisaient pas. Renard espérait que K... (qui doit être Kaison, le fabricant de draps de Verviers) commanditerait l'affaire. Kaison ne l'a-t-il pas

autorisé à lui trouver des maisons qui voudraient traiter de compte à demi pour l'expédition à l'étranger de fortes parties de draps ?

De plus, il compte sur l'appui des fabricants liégeois : la surproduction actuelle ne peut être vaincue que par la découverte de nouveaux débouchés. La société fournira ces débouchés, car elle entend sortir des chemins battus :

Nous ferons plus, et c'est ça qui n'a pas encore été fait, lorsque nous verrons les produits de notre industrie aux prises avec une concurrence désavantageuse, nous nous efforcerons de chercher les véritables causes de la supériorité de l'étranger ; nous serons plus à

(1) MANSVELT, *op. cit.*, pp. 45-56.

(2) H. T. COLENBRANDER, *Gedenkschriften van Anton Reinhard Falck*, p. 531, Wappers Melis à Falck, Rio de Janeiro, 1^{er} déc. 1820. — En 1842, Renard attribuera encore les difficultés de l'industrie belge à l'absence d'établissements ou de comptoirs nationaux à l'étranger, dans les pays d'outre-mer surtout, où nos exportations devraient trouver des agens sûrs, expérimentés, pour préparer à propos nos expéditions, pour effectuer utilement nos placemens, et en assurer favorablement les retours (*Essai sur l'Union douanière*, pp. 77-78).

portée de les découvrir que le fabricant qui se renferme dans ses procédés sans pouvoir pénétrer le secret des spéculations sur les matières premières, sans pouvoir étudier à la source les caprices, les modes, les usages et les époques favorables des approvisionnements des marchés étrangers. Lorsque nous aurons cru avoir trouvé matière à diriger les fabricants vers des améliorations utiles, nous nous empresserons de les en instruire de sorte qu'ils profiteront dans leurs ateliers de l'expérience que l'on acquiert que sur les marchés maritimes.

Renard croit avoir découvert les causes de la supériorité étrangère, surtout anglaise, sur les marchés lointains et il s'exprime avec sévérité sur l'attitude de nos compatriotes engoncés dans la routine, manquant de hardiesse, recourant à de multiples intermédiaires, qui grèvent lourdement les prix. C'est assurément un des meilleurs passages de cette correspondance, qu'il convient de reproduire :

On n'a pas assez fait cette réflexion : que l'anglais n'a eu si longtemps une sorte de privilège pour le débit de ses articles à l'étranger, que parce qu'il prenait le soin de chercher par tous les moyens possibles à satisfaire les goûts et les besoins particuliers des pays qu'il accablait de ses productions. Lorsque nos compatriotes se sont avisés de faire des expéditions lointaines, ils ont dédaigné de prendre cette précaution ; ils n'ont songé qu'à se débarrasser d'une foule de marchandises qui avait longtemps gardé le magasin ; ils ont cru que tout était bon pour les colonies et toujours aussi exclusifs qu'ignorans, ils se sont hâtés de renoncer au commerce d'outre-mer, dès qu'ils ont vu que des essais si imprudemment entrepris, si mal exécutés, n'avaient donné que des résultats ruineux. — Il faut s'instruire d'une chose avant que d'avoir la prétention de la bien faire (1).

Renard aime d'ailleurs s'élever aux idées générales et il émet des réflexions pertinentes sur la puissance commerciale de l'Angleterre, mais aussi sur les maux dont souffre ce pays :

Quand le continent était bloqué par le blocus des Isles britanniques, quand tous les débouchés d'outre-mer étaient fermés pour nous, nos manufactures et notre commerce n'étaient occupés qu'à pourvoir aux besoins intérieurs. Un laps de tems considérable s'étant passé dans l'exercice de ce genre de relations, les habitudes contractées alors n'ont pas permis ensuite que les avantages de la navigation fussent appréciés dès que les mers sont redevenues libres. Nos compatriotes, surtout, se sont laissés intimider par les

(1) BIBL. DE L'UNIV. DE LIÈGE, ms. 2874, E. L. Renard à son père, Amsterdam, 12 septembre 1819.

distances et les prétendues difficultés d'opérer les retours : n'osant à l'exemple des anglais et des américains franchir les océans pour porter leurs produits dans les deux mondes et en retirer directement de nouvelles sources de richesse, ils ont attendu que des spéculateurs entreprenans leur prêtassent leur entremise et ils ont continué de tirer d'autres spéculateurs des matières premières, des productions coloniales, sur lesquelles ils auraient pu réaliser eux-mêmes les profits qu'ils se sont maladroitement laissé imposer par les autres. — On ne cesse de se plaindre de la concurrence anglaise, et c'est bien plutôt l'Angleterre qui a réellement à se plaindre de notre concurrence. Ayons le courage de l'entreprendre et nous la vaincrons avec les mêmes armes qu'elle emploie pour nous combattre. Les impositions de toute nature, de toutes espèces ruinent les fabricans anglais. Quoique le prix de la main d'œuvre soit excessivement élevé dans leur isle, la misère y fait de tels progrès que bientôt, la taxe seule des pauvres rendra l'emploi des bras impossible. Déjà pour la fabrique des tissus de soie les maisons anglaises sont contraintes de les faire confectionner aux Grandes Indes... L'anglais arrive donc sur le marché étranger avec moins d'avantage que nous y aurions nous-même, si nous avions le bon esprit de nous affranchir des voies intermédiaires qui nous ruinent, si comme lui nous allions directement à la consommation. Libérons-nous des intermédiaires, imitons les Anglais et nous les vaincrons.

Ce que j'avance est si vrai et si fondé, que celles des maisons belges qui ont été assez entreprenantes pour s'écarter de la route commune à toutes les autres, ont fait de très belles opérations et que ne peut-on pas se promettre en prenant le chemin que nous voulons frayer, quand on voit nombre d'articles sortis de nos manufactures produire encore des bénéfices sur les marchés étrangers, après avoir passé pour y arriver par une quantité de mains qui en ont naturellement renchéri le cours !

Si l'on rappelle que le jeune frère de Renard, Hyacinthe, a monté un établissement de commerce à Saint-Louis (Missouri), on comprendra peut-être mieux la nouveauté et la hardiesse de vues de notre Liégeois. Aussi bien, ce fils soumis, qui expose clairement à son père, tous les projets débattus, a trop le sens de la famille pour ne pas faire participer son cadet à la nouvelle entreprise.

Vous saisirez, d'abord, mon cher papa, les rapports que l'association dont il s'agit peut former avec l'établissement d'Hyacinthe à St-Louis.

C'est ainsi qu'il termine sa longue et intéressante missive du 12 septembre 1819 :

Le frère se trouve au centre du pays qui fournit le coton, le tabac, le riz, la pelleterie, etc. Il arrive ici fréquemment des cargaisons de la Nouvelle Orléans, de New-York, de Philadelphie, qui sont composées de ces riches denrées. Les ventes en sont toujours avantageuses. Combien elles présenteraient de bénéfices si le jeune homme voulait opérer ou faire opérer ses amis sur les instructions que nous lui transmettrons ⁽¹⁾.

Avec cette lettre pleine d'enseignements sur la mentalité des milieux d'affaires dans les années difficiles de la Reconstruction et de la « Reconversion » de la Guerre à la Paix se termine la correspondance conservée d'E.-L. Renard. Nous ignorons le sort qui fut réservé à ce beau projet et si l'on dépassa jamais le stade des négociations préliminaires : en 1827, Renard reprenait la librairie J.-P. Collardin et allait se lancer dans la voie du journalisme politique où il devait manifester un réel talent. Ce libraire de la bourgeoisie liégeoise éclairée, passionné de politique et d'économie, avait aussi une forte culture artistique. En 1846, il devint professeur d'archéologie et d'histoire de l'art moderne à l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Il brilla dans cette chaire jusqu'à sa mort survenue en 1852.

Le lecteur impartial s'étonnera sans doute des variations de cet homme, critique acerbe de Guillaume I^{er} et de l'administration hollandaise en 1819, devenu l'éditeur-rédacteur de l'*Industrie* de 1830 à 1835 et louant en 1842 Léopold I^{er}, le sage ⁽²⁾. Mais il y a tout de même de l'unité dans cette vie : une nostalgie des beaux temps de sa jeunesse française jointe à un constant souci de la prospérité matérielle du pays. C'est cette préoccupation qui expliquera son ralliement à Guillaume I^{er}. Mais en 1835, ce réaliste abandonnera une cause qu'il jugeait perdue depuis des mois déjà ⁽³⁾. Quant à son hostilité foncière au « cléricanisme », elle put continuer à se donner libre cours dans une ville où la lutte des deux partis a repris toute sa virulence après le règne éphémère de l'unionisme.

(1) Pour les relations entre les Etats-Unis et les Pays-Bas voir le travail du regretté J. C. WESTERMANN, *The Netherlands and the United States, their relations in the beginning of the nineteenth century*, La Haye, 1935, et sur les relations d'une grande firme commerciale d'Amsterdam avec les Etats-Unis à l'époque voir J. ROGGE *Het Handelshuis van Eeghen Proeve einer geschiedenis van een Amsterdamsch Handelshuis*, pp. 155-159.

(2) RENARD, *Essai sur l'Union Douanière de la France et de la Belgique*, p. 25, « ...l'émancipation du pays achève de se consolider par l'adoption d'un gouvernement national et d'un prince que ses hautes qualités et son généreux dévouement recommandaient à l'affection de la Belgique ».

(3) Cf. les réflexions d'Orban, de mars 1833, *supra note* (1), p. 235.

Enfin, le souvenir cuisant des démarches inutiles pour faire obtenir satisfaction à son père ⁽¹⁾ ne l'a sans doute jamais quitté. Ainsi ces lettres, — trop peu nombreuses, hélas ! — projettent des clartés sur l'activité assez énigmatique d'un « homme habile » et d'un « homme d'esprit », qui a joué un rôle d'une certaine importance dans la vie politique de notre Cité au siècle dernier.

Son sens des affaires, sa curiosité, ses yeux ouverts sur le monde, sa compréhension des transformations des échanges, sont remarquables. Faut-il louer sa mesure, ou voir dans sa décision de 1827 le signe d'un échec ? De toute façon, il y a pour nous quelque chose d'émouvant dans le repliement du hardi spéculateur de 1819 qui rêve de devenir riche et qui termine paisiblement ses jours sur la belle Place Verte.

On souhaiterait que la correspondance de cette personnalité si piquante des premières années de l'Indépendance belge, ne soit pas irrémédiablement perdue.

ROBERT DEMOULIN.

(1) Les recherches faites à l'ALGEMEEN RIJKSARCHIEF, à La Haye, dans le fonds de la *Secrétairerie d'Etat*, et aux ARCHIVES DE L'ETAT à LIÈGE, dans le fonds *Régime hollandais, Pensions*, sont restées sans résultat sur le sort ultérieur réservé à la requête de Mathieu Renard. Si une décision était intervenue en sa faveur, elle devrait figurer à la Secrétairerie d'Etat. L'affaire laissée en suspens (in advies gehouden) le 18 décembre 1818, ne semble pas avoir jamais été rouverte. Quant à la place de Commissaire de district de Liège, elle restera confiée à S. de Harlez.

Nous remercions vivement les archivistes de la II^e Division de l'ALGEMEEN RIJKSARCHIEF, MM. A. R. M. MOMMERS et W. H. AVELINGH, et M. Maurice YANS, conservateur adjoint aux ARCHIVES DE L'ETAT A LIÈGE pour leurs investigations patientes dans leurs dépôts.

